



## Ensemble, offrons de nouveaux espoirs à la jeunesse

*La récession qui bouleverse les équilibres économiques et sociaux creuse pour longtemps de douloureux sillons dans notre société. Précarité, désocialisation, éclatement de la structure familiale, dégradation des conditions de vie... : de plus en plus d'enfants, souvent très jeunes, se retrouvent livrés à eux-mêmes, sans soutien moral et affectif leur permettant de prendre des chemins d'avenir.*

*Redonner de l'espoir à une jeunesse désorientée, remettre debout, former, accompagner... le champ de l'action est immense.*

*En créant votre Fondation pour la jeunesse, vous ouvrez de nouvelles possibilités d'agir. Au sein de la Fondation d'Auteuil, vous associez votre force à d'autres pour servir la jeunesse en difficulté.*

*Abriter votre fondation sera pour la Fondation d'Auteuil, une responsabilité bien au-delà des services de gestion et de conseil qu'elle vous apportera. Valeurs et idéal partagés seront le ciment d'une relation inscrite dans la durée. Nous sommes prêts à vous suivre. Lancez-vous !*

François Content

Directeur Général de la Fondation d'Auteuil

## Abrité par la Fondation d'Auteuil, votre projet de fondation peut vraiment aider les jeunes

Les réalités de la jeunesse en grande difficulté familiale, sociale et affective sont aujourd'hui largement médiatisées. La fragilisation et l'éclatement de la structure familiale laissent de nombreux enfants, parfois très jeunes, livrés à eux-mêmes. Violence, décrochages, désocialisation... témoignent de leur désarroi profond. C'est pour ces jeunes et leur familles que la Fondation d'Auteuil agit depuis plus de 140 ans. Acteur privé de premier plan dans le domaine de l'action sociale en faveur des jeunes, la Fondation d'Auteuil accueille, forme, éduque et insère plus de 10 000 jeunes. De même que la Fondation d'Auteuil est un point d'ancrage pour la jeunesse en difficulté, elle vous offre un abri humain et efficace pour réaliser votre projet philanthropique.



### L'accompagnement que nous vous proposons respecte votre liberté

La Fondation d'Auteuil vous aide à trouver le projet qui correspond à votre désir et à votre recherche de sens. Elle le fait dans le respect le plus absolu de votre liberté, en travaillant, avec vous, en toute transparence. Elle travaille également dans un souci de vérité, en comprenant vos problématiques familiales, patrimoniales et fiscales ou votre stratégie d'entreprise. Vous êtes maître de vos choix et, d'ailleurs, les professionnels de la Fondation d'Auteuil vous renverront toujours vers votre conseiller financier ou votre notaire pour valider le projet. Pour nous, le bonheur du don ne se conçoit que dans cette liberté et cette alchimie particulière entre celui qui donne et celui qui reçoit.

### Votre engagement porte des fruits que vous mesurez concrètement

Vous pouvez choisir de soutenir l'un des projets de la Fondation d'Auteuil ou de consacrer votre fondation à l'un des axes d'action qu'elle propose : soutien scolaire, présence dans les quartiers fragiles, reconstruction du lien familial, à la parentalité, aide aux très jeunes enfants, aux mères mineures, aux jeunes victimes de maltraitance... Les besoins de la jeunesse en difficulté sont multiples et complexes ; les réponses sont sans cesse à réinventer. En abritant votre fondation à la Fondation d'Auteuil, votre générosité portera rapidement et visiblement ses fruits puisque vous aurez contribué, concrètement, à apporter des solutions là où il y a nécessité et urgence.

Xavier Delattre

## UN NOUVEAU PROJET

*Votre projet se réalise, vous rencontrez les acteurs qui œuvrent sur le terrain. Vous restez libre de vos choix, de vos investissements.*

*Vous informer de la vie de la Fondation (projets, gouvernance, rapport annuel).*

LIBERTÉ

**Vous**

*Se rencontrer, écouter, comprendre vos désirs, faire germer le projet qui vous correspond.*

VÉRITÉ

*Vous accompagner dans la création de la structure en tenant compte de vos impératifs familiaux, patrimoniaux, fiscaux... Une équipe de juristes est à votre disposition.*

*Réfléchir ensemble, construire votre programme, vous proposer des projets concrets*

SENS

## ZÉRO frais de gestion pour votre Fondation !

La Fondation d'Auteuil considère qu'il est dans sa mission d'abriter d'autres fondations œuvrant pour la jeunesse en grande difficulté.

C'est pourquoi, elle ne demande aucun frais de gestion aux fondations qu'elle abrite, dans la mesure où elles s'engagent à affecter 70 % des sommes distribuées aux missions d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion des jeunes de la Fondation d'Auteuil.

Elle prend à sa charge l'ensemble de vos tâches financières et comptables pour

vous permettre de vous consacrer en toute liberté à votre projet.

Ce qui compte pour la Fondation d'Auteuil, c'est de réunir autour d'elle, les compétences généreuses de ceux qui partagent ses valeurs.

Entre elle et les fondations qu'elle abrite, il y a d'abord la rencontre d'hommes et de femmes porteurs d'ambitions communes pour la jeunesse et partageant une même vision d'une société soucieuse de ne pas laisser les plus vulnérables au bord du chemin.

La Cour des Comptes, dans son rapport rendu public en mars 2009, a souligné la qualité des orientations prises par la Fondation d'Auteuil ces dernières années et la bonne utilisation des fonds collectés.

Ce sérieux, cette rigueur sont, pour vous, l'assurance que votre fondation bénéficie du meilleur environnement pour s'épanouir.

Vous pouvez vous associer à ses programmes et projets, certain que votre générosité est utile et bien placée.

XD

## Se parler, se voir

3 INTERLOCUTEURS, 1 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 01 44 14 74 96



Xavier Delattre, directeur de la relation bienfaiteur et de la collecte de fonds



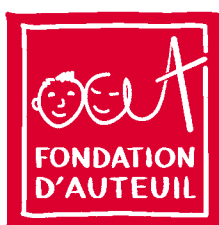
Stéphane Godlewski, responsable philanthropie et mécénat



Kristiaan Tokka, responsable libéralités

Informations et échanges sur [fondation-abritee.blog.fondation-auteuil.org](http://fondation-abritee.blog.fondation-auteuil.org)

Directeur de la publication : François Content  
 Rédacteur en chef : Roland Raymond  
 Rédaction : Philippe Chalmin, Maître Alexis Becquart, François Content, Xavier Delattre, Laurence Delchiaro, Stéphane Godlewski, Sandrine L'Herminier, Kristiaan Tokka  
 Crédits photos : Fondation d'Auteuil, Corbis, Jupiterimages, photononstop - Hugo Van Look  
 Illustration : Christophe Dallier  
 Création et coordination : Maxyma, Imprimé en juin 2009 par DejaGLMC  
 Sens & finances : N°2 spécial Fondation abritée  
 Edité par la Fondation d'Auteuil 40 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris, tél : 01 44 14 75 75  
 E-mail : [contact@fondation-auteuil.org](mailto:contact@fondation-auteuil.org)  
 Internet : [www.fondation-auteuil.org](http://www.fondation-auteuil.org)



Fondation d'Auteuil  
 40 rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris

Accueillir, éduquer, former, insérer.  
 Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929.  
 Fondation abritante depuis 2009.



## édito



### Osez la fondation !

Quand on a « réussi » matériellement sa vie ou quand on possède une entreprise qui « va bien », il est temps de faire bouger sa ligne d'horizon, pour conserver l'esprit d'entreprendre, il est temps d'oser voir plus loin !

Certes, la crise pousse chacun à jouer de prudence, à trouver de bonnes raisons au repli sur soi ou sur ses proches.

Mais quel sens un esprit entrepreneur peut-il donner à sa vie lorsque, tout autour, des gens souffrent en grand nombre, risquant à terme de déséquilibrer la cohésion sociale et la confiance en l'avenir de toute une société ?

S'il est une population qui prend de plein fouet les effets terribles de la récession, ce sont bien nos jeunes. Devant ceux qui sortent, bien ou mal, du système éducatif, les portes se ferment : stages, apprentissages et emplois se font plus rares et difficiles. Dans bien des domaines, l'Etat a touché les limites du possible : les moyens manquent et les déficits grondent...

J'affirme que la plus grande des priorités est de soutenir avec force ceux qui sont sur le terrain de la formation, de l'éducation et de l'insertion des jeunes dans notre pays. C'est un combat essentiel pour tracer des perspectives à nouveau encourageantes aux plus jeunes d'entre-nous.

Pour agir, il faut oser !

Osez ainsi vous poser la question de la création d'une fondation. Et ne pensez pas que cette idée soit hors de votre portée, bien au contraire ! La création d'une fondation abritée, pour soi-même ou pour son entreprise, présente bien des avantages - fiscalité, utilité, pérennité, image -, et tout sera fait pour vous aider à réussir... si vous le décidez.

Créer votre fondation et agir en faveur des enfants et des jeunes en difficulté, ce sera, d'abord, l'expression libre et volontaire d'un choix que vous ferez : ce sera, je le crois, l'un des actes les plus importants de toute votre vie !

Pour vous accompagner dans votre projet de générosité, la Fondation d'Auteuil sera un partenaire à la fois attentif et compétent. L'enjeu, c'est la reconstruction de milliers d'enfants et de jeunes en grande difficulté sociale et affective.

Alors, pour eux, osez-vous voir plus loin ?

Philippe Chalmin

## Les nouvelles fondations résistent à la tempête !

### Créer sa fondation, plus qu'un engagement solidaire

Créer sa fondation, même en période de crise c'est se donner les moyens d'agir, de « bâtir » une action d'intérêt général dans la durée. Cette démarche a le vent en poupe auprès des particuliers comme des entreprises. Et la formule rassurante de la fondation abritée offre l'opportunité à tout candidat philanthrope de développer aisément son propre projet.

Il se crée en France environ deux fondations par semaine. Avec une progression en nombre de plus de 30 % ces dernières années, cette forme évoluée de philanthropie n'est plus l'apanage de nos voisins anglo-saxons. Désormais, l'idée s'impose qu'il appartient aussi à la société civile de prendre sa place dans l'action à long terme, sous une forme différente de la puissance publique. Certes, le régime juridique et fiscal français applicable à la générosité est devenu l'un des plus attrayants du monde ! Mais cela n'explique pas tout.

### Une fondation pour donner du sens à sa réussite

Créer une fondation, c'est décider de consacrer des fonds privés au service d'une cause d'intérêt général, de définir un programme, de soutenir les projets que l'on a choisis avec soin. Presque paradoxalement, cette démarche généreuse prend tout son sens en période de crise économique et sociale. Pour une entreprise et plus encore pour un particulier, la création d'une fondation est une « prise de participation » dans l'action solidaire, un investissement durable dans le soutien des plus fragilisés. On peut aujourd'hui, avec les économies d'une vie de travail, son patrimoine, son entreprise, soutenir des projets essentiels.

« Leurs prédécesseurs servaient des causes, eux visent des objectifs » explique Etienne Eichenberger, conseiller en philanthropie, cofondateur du bureau de conseil Wise à Genève. Appartenir à la génération des nouveaux philanthropes, c'est avoir la liberté de créer une fondation de son vivant, pour agir dans le sens de ses convictions.



### Inscrire son projet dans une dynamique d'ensemble

Selon le Centre Français des Fondations, leur développement depuis 2001 correspond à l'émergence massive d'entrepreneurs pour lesquels le profit maximal ne peut plus être le seul indicateur de succès. Et ce n'est pas un hasard si ces créateurs de fondations, généralement de statut abritées, investissent le plus souvent la sphère de la santé (48 %) et de l'action sociale (31 %<sup>1</sup>). Avec un apport financier mesuré, la fondation abritée permet de mettre rapidement en œuvre un projet personnel de générosité en synergie avec les missions de la fondation dite abritante. Elle permet aussi d'initier une démarche à laquelle pourront s'associer d'autres donateurs pour la développer. Sous le toit de la fondation abritante, bénéficiant de son réseau et de son expertise, notre nouveau philanthrope consacre sa dotation aux champs d'action qu'il s'est choisis.

### La Fondation d'Auteuil devient fondation abritante : une chance pour la jeunesse

Seules une vingtaine de grandes fondations en France ont le statut de fondation abritante, statut qui permet de collecter des dons de particuliers comme d'entreprises, pour le compte de l'action des fondations qu'elles abritent. Depuis avril 2009, la Fondation d'Auteuil a obtenu ce statut réservé aux fondations reconnues d'utilité publique les plus représentatives. C'est une formidable opportunité de fédérer projet personnel, ou institutionnel et investissement collectif en faveur de la jeunesse en difficulté, urgence et avenir de notre société.

Stéphane Godlewski

### Les fondations de plus en plus nombreuses

1 443 fondations sont actives en France : la moitié sont des fondations abritées<sup>2</sup>

+ 32% c'est l'augmentation du nombre de fondations entre 2001 et 2006

54% des fondations ont moins de 20 ans

57% sont créées par des personnes physiques et 27% par des entreprises

Sources :  
[1-2] Centre français des fondations. Panorama des fondations au 31/12/2007



## Avec la fondation abritée

### Soyez solidaire, avantages et services compris

La complexité de création d'une *fondation reconnue d'utilité publique*, et l'importance de l'investissement nécessaire, expliquent le retard pris par la France en terme de fondation jusqu'aux années 90. Mais, depuis, deux régimes juridiques beaucoup plus simples ont fait leurs preuves :

- La *fondation d'entreprise* permet de développer des actions de mécénat dans un cadre autonome. C'est une personne morale de droit privé. Créée par simple arrêté préfectoral, la fondation s'engage à conduire un projet d'intérêt général défini pour cinq ans renouvelables, en y investissant un budget de

150 000 € minimum défiscalisable. Elle ne peut pas percevoir de dons à l'exception de ceux des salariés de l'entreprise.

- La *fondation sous égide* également appelée *fondation abritée* est ouverte aux personnes physiques et morales. Adossée à sa *fondation abritante*, elle n'a pas de personnalité morale mais elle profite de tous ses avantages fiscaux et patrimoniaux.

#### La fondation abritée, le régime fiscalement le plus ouvert

La *fondation abritée* peut ainsi percevoir le mécénat d'entreprise (déduction de l'IS de 60 % des dons versés dans une limite de 0,5 % du CA) mais également des dons des particuliers (déductibles de l'IR à hauteur de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable). Elle est aussi éligible aux avantages de la loi TEPA (réduction de l'ISF de 75 % du montant d'un don, limitée à 50 000 €).

#### La fondation « services compris »

La *fondation abritée* bénéficie de plusieurs avantages supplémentaires. Sa création donne accès à plusieurs expertises. Un conseil stratégique dans l'orientation de son action et le choix des projets soutenus, mais également, en back-office, une gestion déléguée assortie de conseils juridiques et fiscaux. Le coût de ces prestations administratives et comptables est de plus, très variable selon les fondations abritantes.

#### Tous les avantages de la simplicité

À la Fondation d'Auteuil, il ne faut que quelques semaines pour créer une fondation abritée : demande d'agrément, présentation au conseil d'administration de la fondation abritante, signature d'une convention de fonctionnement... La fondation abritée peut être créée *sans dotation* (avec un engagement d'au moins 70.000 € par an, pendant 3 ans minimum) ou en s'appuyant sur une *dotation initiale* à partir de 200 000 €. Dans certaines conditions la Fondation d'Auteuil, l'*abritante*, ne prend pas de frais de gestion. La dotation initiale nécessaire à la création de la fondation peut bénéficier d'une réduction fiscale étalée sur 5 ans. Simple donc ! Mais l'essentiel sera pour le candidat fondateur de réfléchir à son projet et à ses missions... la fondation abritante sera à ses côtés. (Voir l'article en page 4.)

Kristiaan Tokka

## Fondation abritée d'entreprise,

### la liberté d'agir ensemble

Les *fondations abritées* ont toujours la cote auprès des entreprises. Adossées à leur *fondation abritante*, elles bénéficient des meilleurs conseils, de la conception au développement de leur fondation. Le mécène n'est plus livré à lui-même mais agit en toute liberté. Il définit sa thématique, sélectionne ses programmes, y implique son personnel, son réseau professionnel, communique vers ses publics en profitant aussi d'une gestion structurelle allégée. La fondation abritée d'entreprise bénéficie d'autres avantages moins connus : elle peut proposer, sous certaines conditions, à son personnel ou à un plus large public de soutenir son programme d'action.

Les dons, versés par l'intermédiaire de la fondation abritante, sont alors déductibles de l'IR et de l'ISF. La fondation peut aussi prendre une forme collective et réunir plusieurs entreprises dans le soutien d'une même action d'intérêt général. Légère et souple, elle offre ainsi à l'entreprise tous les outils pour s'engager. À la Fondation d'Auteuil, les *fondations abritées d'entreprises* soutiennent la jeunesse. Elles s'engagent sur un thème solidaire et porteur d'avenir. Avec le concours d'experts et d'acteurs de terrain, la fondation abritée précise librement son *périmètre d'action* qui peut s'étendre au-delà de la Fondation d'Auteuil. Créer une fondation abritée c'est s'engager



dans la durée ; mais commencer par un fonds de dotation peut aussi en constituer une première grande étape. (Voir encadré ci-dessous).

Pour plus d'informations :

[fondation-abritee.blog.fondation-auteuil.org](http://fondation-abritee.blog.fondation-auteuil.org)



### Maître Alexis Becquart

Avocat associé chez  
Delsol & associés

#### Le fonds de dotation : une alternative ?

La loi de modernisation (LME) du 4 août 2008 a créé le fonds de dotation permettant de lever, gérer et affecter des fonds privés au soutien de projets d'intérêt général. Sa caractéristique : la simplicité extrême. Ce fonds, personne morale de droit privé à but non lucratif, est créé par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, par simple dépôt des statuts en préfecture et publication au Journal Officiel. Financé par les dons de ses fondateurs, il peut recevoir des donations et legs, et faire appel à la générosité du public. Son créateur le gère librement, avec obligation de nommer un commissaire aux comptes

dès lors que ses ressources sont supérieures à 10 000 €. Les dispositions fiscales sont quasiment identiques à celles applicables aux FRUP<sup>3</sup> ; le donateur bénéficie notamment de la réduction d'ISF si le fonds reverse son don à une FRUP.

#### Faut-il préférer le fonds de dotation, si pratique, à la fondation abritée ?

Pour le grand donateur qui veut donner du sens à sa générosité, ma réponse est non. Seule la fondation abritée répond à cette exigence car elle s'inscrit dans la dynamique d'une cause. De même, pour celui qui ne dispose ni du temps, ni des compétences ou du back-office indispensable à la gestion d'un fonds de dotation, la fondation abritée demeure un choix plus pertinent.

À mon sens, le fonds de dotation, dont la vocation est le plus souvent de gérer une enveloppe mécénale, intéressera notamment les entreprises qui, comme nous l'avons fait avec la création de notre fonds de dotation « Delsol & associés », souhaitent mutualiser les aspirations altruistes de leurs associés et collaborateurs.

Cependant, pour les créateurs de fonds de dotation désireux de soutenir spécifiquement des projets pour la jeunesse, la Fondation d'Auteuil a innové en proposant une convention de partenariat. Le fonds s'engage sur le versement de financements et accède aux programmes d'action de la Fondation.

(3) Réduction d'IR (66%) ou d'IS (60%), exonération des droits de mutation à titre gratuit, exonération de la fiscalité sur les revenus du patrimoine si la dotation en capital n'est pas consommable



## Véçu

# Claude et Marie-Christine créent leur fondation en faveur de l'enfance en difficulté

Pour Claude et Marie-Christine Jullion, la rencontre avec la Fondation d'Auteuil a été déterminante dans la concrétisation de leur projet de fondation en faveur de l'enfance. A la recherche d'un « sol fertile » pour développer leur projet, ils disent y avoir rencontré des professionnels de l'enfance partageant les mêmes convictions et les mêmes valeurs qu'eux.

Accompagner les plus jeunes est une vocation pour ce couple septuagénaire que les circonstances de la vie ont sensibilisé à la souffrance d'enfants en détresse affective, en rupture de liens ou en « crise de sens ».

« En dehors de ce que j'estime devoir laisser à mes enfants, explique Claude, j'avais envie de faire profiter d'autres jeunes des fruits de ma propre réussite. Je préfère financer une cause qui m'est chère, faire un investissement qui me donne satisfaction, que je peux contrôler et gérer plutôt que de simplement payer des impôts ! Outre cet aspect patrimonial, il y avait surtout notre envie à tous les deux de donner de l'espoir aux enfants qui n'ont pas eu les chances que d'autres ont pour bien démarrer dans la vie ».

L'idée de créer une fondation s'est imposée assez vite. « Ce qui m'intéresse dans la notion de fondation, précise

Claude, c'est le sérieux et l'engagement que représente cette démarche, avec l'appui d'une fondation reconnue d'utilité publique ».

Leur banque, le *CIC banque privée*, leur suggère de se rapprocher de la Fondation d'Auteuil : « Un conseil judicieux, reconnaît Marie-Christine, qui va nous permettre de financer plus rapidement et facilement des projets identifiés et utiles.

En visitant un des centres de la Fondation d'Auteuil, au Vésinet (voir article ci-après), nous avons été touchés par leur approche centrée sur le respect de l'individu et du lien avec les familles. Cela correspondait parfaitement à nos propres convictions et à la façon dont nous avons envie d'aider les plus petits. Nous allons soutenir les projets de la Fondation d'Auteuil mais également développer nos propres projets ».

La Fondation Jullion, dite « Papylou et Mamyta » est la première fondation abritée par la Fondation d'Auteuil, quelques jours à peine après que celle-ci ait reçu son agrément de fondation abritante. Claude et Marie-Christine Jullion étaient prêts !

Laurence Delchiaro

## Une maison pour retrouver l'envie de grandir

82 enfants âgés de 3 à 12 ans sont accueillis à la Maison d'Enfants à Caractère Social Saint-Charles au Vésinet (Yvelines), cet établissement de la Fondation d'Auteuil où une trentaine d'éducateurs les accompagnent au quotidien.

Placés par un juge pour enfants ou les services sociaux, ils trouvent ici le cadre et un environnement qui vont leur permettre de retrouver un équilibre. Quelques-uns vont à l'école à l'extérieur mais la plupart suivent leur scolarité au sein de l'école primaire Saint-Charles. « Les enfants, explique le directeur, Richard Galicier, retrouvent leurs parents le week-end car le maintien du lien familial est essentiel. Les familles sont étroitement associées à la mise en place du parcours personnalisé que nous proposons à chacun pour l'aider à reprendre pied dans sa vie ».



A Saint-Charles comme dans tous les établissements de la Fondation d'Auteuil, chaque enfant en souffrance fait l'objet d'une attention individualisée, dans le respect de sa personnalité et de son histoire. Avec un objectif : le remettre debout.

LD

## 3 questions à Sandrine L'Herminier



Rédactrice en chef de *Capital Privé Magazine*

« Ils ne veulent plus soutenir un problème mais financer une solution. »

*Si tout créateur de fondation souhaite partager les fruits de sa réussite, certains veulent, en plus, mettre leur savoir-faire managérial au service d'une cause. Portrait d'une nouvelle génération de fondateurs.*

**Quel est le profil de ces nouveaux philanthropes ?**

*Ce sont des jeunes quadras qui ont fait fortune rapidement avec leur entreprise, soit en la revendant soit en cédant une partie du capital.*

*Ces « new money », dont certains viennent aussi de la finance veulent remettre de l'éthique dans les affaires, moraliser le capitalisme et rendre à la société ce qu'elle leur a donné. Les donateurs aujourd'hui n'ont rien à voir avec les mécènes d'hier. Ils sont plus actifs et plus impliqués que leurs aînés dans l'acte philanthropique. Le don n'est plus véçu comme un acte en soi mais comme un moyen pour servir un objectif précis.*

**Qu'attendent-ils des causes qu'ils soutiennent ?**

*Ces entrepreneurs ont été nourris à la culture du résultat. Ils souhaitent naturellement s'investir dans les projets qu'ils choisissent et diffuser dans la philanthropie les pratiques du business et du capital risque qui ont fait leur succès.*

*Autrement dit, ils ne veulent plus soutenir un problème mais financer une solution. Leur motivation ne repose pas seulement sur le montant des dons alloués, ils veulent aussi s'assurer de leur utilité. Ils ne donnent pas seulement de l'argent mais aussi de leur temps. Ils attendent donc naturellement des éléments chiffrés sur l'impact culturel, social ou humain de leurs projets caritatifs.*

**Comment s'opèrent leurs choix ?**

*Evidemment l'émotion et la subjectivité du donateur restent intactes dans les causes qui vont trouver une légitimité à leurs yeux. Pour le reste, les philanthropes seront vigilants dans la gestion de leurs dons. S'ils créent leur propre fondation, ils vont mettre en place des process et des règles empruntés à l'économie de marché. S'ils investissent dans une cause précise, ils étudieront le plan stratégique du projet, la qualité du reporting et exigeront une gestion transparente des fonds. Cette évolution est inéluctable chez ces nouveaux philanthropes qui souhaitent optimiser le capital investi. Ils étudieront également la pertinence et la qualité des profils recrutés en interne pour faire leur choix.*

*Aujourd'hui, l'économie du don est une réalité et ceci entraîne tout naturellement une professionnalisation de l'acte et des pratiques, tant du côté donateur que bénéficiaire.*